

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 20 Juin 2019

11282

### ■ Etat Spécial de Territoire Marseille Provence - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux interventions urgentes CT1 2018-2019

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget supplémentaire 2019, il est proposé de revaloriser le montant de l'opération budgétaire relative aux interventions urgentes CT1 2018-2019 et d'affecter cette revalorisation, conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2018101900	CT	INTERVENTIONS URGENTES CT1 2018-2019	650 000	+ 350 000	1 000 000
<b>TOTAL F180</b>				<b>650 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 000 000</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération DEA 033-3341/17/CM du 14 décembre 2017 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement destinée aux travaux d'interventions urgentes sur les réseaux pluviaux du territoire Marseille Provence ;
- La délibération à passer au Conseil de Métropole du xx mai 2019 portant sur l'approbation de la revalorisation et de l'affectation d'une opération d'investissement destinée aux travaux d'interventions urgentes sur les réseaux pluviaux du territoire Marseille Provence ;
- L'avis au Conseil de Territoire Marseille Provence du 18 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement destinée aux travaux d'interventions urgentes sur les réseaux pluviaux du territoire Marseille Provence

Délibère

**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de la revalorisation de l'opération budgétaire suivante :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F180	2018101900	CT	INTERVENTIONS URGENTES CT1 2018-2019	650 000	+ 350 000	1 000 000
<b>TOTAL F180</b>				<b>650 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 000 000</b>

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Etat Spécial de Territoire Marseille Provence 2019 CT1 – Fonction 734 - Chapitre 4581 - Sous Politique F180.

Ces crédits sont échéancés comme suit :

CP mandatés au 31/12/2018 : 2 851 889,53€

2019 : 400 000€

2020 : 300 000€

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Etat Spécial de Territoire Marseille Provence - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux interventions urgentes CT1 2018-2019\***

**Avis du Conseil de Territoire**

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Dans le cadre du budget supplémentaire 2019, il est proposé revaloriser le montant de l'opération budgétaire relative aux interventions urgentes CT1 2018-2019 et d'affecter cette revalorisation, conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

<b>Sous politique</b>	<b>Code opération</b>	<b>Comm une</b>	<b>Libellé d'opération</b>	<b>AP initiale</b>	<b>Ajustement d'AP</b>	<b>AP globale</b>
F180	2018101900	CT	INTERVENTIONS URGENTES CT1 2018-2019	650 000	+ 350 000	1 000 000
<b>TOTAL F180</b>				<b>650 000</b>	<b>350 000</b>	<b>1 000 000</b>

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.